

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2014

Publication : 11/12/2014



Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

La Directrice Etudes Finances  
et Appuis de la Solidarité

  
Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

## ARRÊTÉ

ARS n° 2014/ 1220

CG n° 2014/ 00316

du 31/10/14

- portant transfert :

- de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Horbourg-Wihr, d'une capacité de 84 lits, géré par la SAS REALPA,
- de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Fontaines de Kembs d'une capacité de 84 lits, géré par la SAS ALPARE,
- de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD) Les Fontaines de Lutterbach d'une capacité de 77 lits, géré par la SA SAREPA,

au profit de la société les Fontaines EHPAD à Mulhouse

- et portant fusion des trois EHPAD en un EHPAD unique de 245 lits, implanté sur 3 sites.

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de M. Laurent Habert en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace ;

- VU l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du Conseil général du Haut-Rhin n° 2007-107-28 DDASS/n° 2007-00361 DSOL du 11 avril 2007 portant modification de l'arrêté relatif à la création d'une maison de retraite - EHPAD - d'une capacité de 84 lits, dont 12 lits d'hébergement temporaire à Kembs, gérée par la SAS ALPARE ;
- VU l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil général du Haut-Rhin ARS n° 1535/CG n° 2013-00011 du 27 décembre 2012 portant autorisation de cession de l'autorisation de 10 places d'accueil de jour de l'EHPAD Les Fontaines à Lutterbach, géré par la SA SAREPA, à l'association APAMAD, ainsi que le transfert géographique de ces places de Lutterbach vers Wittenheim, d'extension des services d'accueil de jour de l'APAMAD de 95 à 105 places et portant révision de la capacité de l'EHPAD les Fontaines à Lutterbach ;
- VU l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil général du Haut-Rhin ARS n° 2014/137/CG 2014-00127 du 12 mars 2014 portant diminution de 96 lits et places à 84 lits de la capacité totale autorisée de l'EHPAD de Horbourg-Wihr, géré par la SAS REALPA, par suppression de l'autorisation relative aux 12 places d'accueil de jour ;
- VU le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAS ALPARE du 14 avril 2014, portant en cinquième résolution sur le projet de fusion des sociétés SAREPA, ALPARE et REALPA avec la société Les Fontaines EHPAD qui entraînera la cession des agréments détenus par les trois premières à la dernière, les actionnaires de la SAS ALPARE donnant accord à l'unanimité sur le transfert de leurs parts respectives sur la société Les Fontaines EHPAD au moment où la fusion sera effective ;
- VU le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la SAS REALPA du 14 avril 2014 portant en quatrième décision sur le projet de fusion des sociétés SAREPA, ALPARE et REALPA avec la société Les Fontaines EHPAD qui entraînera la cession des agréments détenus par les trois premières à la dernière, l'associé unique donnant son accord pour le transfert de ses parts à la société Les Fontaines EHPAD au moment où la fusion sera effective ;
- VU le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la SA SAREPA du 14 avril 2014 portant en quatrième décision sur le projet de fusion des sociétés SAREPA, ALPARE et REALPA avec la société Les Fontaines EHPAD qui entraînera la cession des agréments détenus par les trois premières à la dernière, l'associé unique donnant son accord pour le transfert de ses parts à la société Les Fontaines EHPAD au moment où la fusion sera effective ;
- VU la demande du 7 mai 2014, complétée en date du 15 mai 2014, présentée par la société Les Fontaines EHPAD à Mulhouse tendant à obtenir la fusion des EHPAD de Lutterbach, Kembs et Horbourg-Wihr, en lien avec la fusion des sociétés gestionnaires avec la société Les Fontaines EHPAD à Mulhouse ;
- VU le courrier du Directeur général de l'ARS en date du 11 septembre 2014 donnant son accord pour la fusion des EHPAD de Lutterbach, Kembs et Horbourg-Wihr au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Conseil général du Haut-Rhin ayant également donné son accord pour cette opération ;

## ARRETEMENT

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Les autorisations relatives aux :

- 84 lits de l'EHPAD de Horbourg-Wihr, soit :
  - 72 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
  - 12 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,

dont 18 lits d'hébergement permanent et 3 lits d'hébergement temporaire habilités à l'aide sociale,

- 84 lits de l'EHPAD Les Fontaines de Kembs, soit :
  - 42 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
  - 30 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
  - 6 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes,
  - 6 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,

dont 7 lits d'hébergement permanent et 3 lits d'hébergement temporaire habilités à l'aide sociale,

- 77 lits de l'EHPAD Les Fontaines de Lutterbach, soit :
  - 70 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés
  - 7 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

dont 7 lits d'hébergement permanent et 3 lits d'hébergement temporaire habilités à l'aide sociale,

sont transférées à la société Les Fontaines EHPAD à Mulhouse avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### ARTICLE 2 :

La fusion en un EHPAD unique de 245 lits, réparti sur 3 sites, est autorisée à cette même date.

La capacité habilitée à l'aide sociale reste inchangée.

### ARTICLE 3 :

A compter de la date d'effet, les caractéristiques des différents sites géographiques sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

### ARTICLE 4 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :**

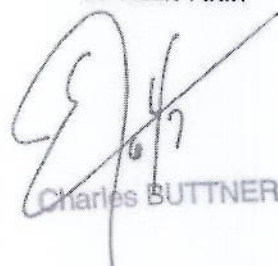
M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société Les Fontaines EHPAD à Mulhouse et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux



Le Directeur général  
de l'ARS Alsace

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin



Charles BUTTNER

Annexe de l'arrêté ARS n° 2014/1220 - CG du Haut-Rhin n° 2014-  
 en date du 31/10/14

Caractéristiques FINESS de l'EHPAD Les Fontaines  
 géré par la société Les Fontaines EHPAD de Mulhouse

• Site de Horbourg-Wihr

- Numéro d'identité de l'établissement :	680015468	
- Numéro d'entité juridique :	680020419	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	12	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	72	
- Capacité totale :	84	

• Site de Kembs – 7 rue de Saint Louis – 68680 KEMBS

- Numéro d'identité de l'établissement :	680015369	
- Numéro d'entité juridique :	680020419	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	6	
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	6	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	30	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	42	
- Capacité totale :	84	

- Site de Lutterbach – 1 rue de la Liberté – 68460 Lutterbach

- Numéro d'identité de l'établissement :	680003365	
- Numéro d'entité juridique :	680020419	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	7	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	70	
- Capacité totale :	77	